

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 MARS 2018

Aide à l'enseignement musical

Pour l'année scolaire 2017-2018, Vichy Communauté poursuit l'aide financière à l'enseignement musical.

Vichy Communauté apporte un soutien financier aux familles de l'agglomération dont au moins un des membres est inscrit au Conservatoire (sites de Bellerive-sur-Allier, Cusset, Saint-Yorre et Vichy). Il s'agit d'une aide forfaitaire annuelle de 40 à 60€, par inscrit, en fonction du revenu fiscal de référence de la famille. Ce sont majoritairement les enfants qui en bénéficient mais le dispositif est proposé aux élèves de 5 à 25 ans.

Chaque année, enivron 160 élèves bénéficient de ce dispositif. Les dossiers peuvent être retirés directement sur l'un des quatre sites du Conservatoire, ou à télécharger sur www.vichy-communaute.fr, et doivent être déposés avant le 1er mai 2018 pour l'année en cours.

Les conditions à remplir :

- être résident(e) sur l'une des 39 communes de Vichy Communauté,
- être ayant-droit âgé(e) de 5 à 25 ans inclus,
- être inscrit(e) au Conservatoire.

Justificatifs à produire:

- facture du Conservatoire pour l'inscription 2017-2018 hors location d'instrument,
- dernier(s) avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 ou avis de non imposition,
- RIB,
- formulaire Vichy Communauté à remplir sur place au Conservatoire ou à imprimer depuis www.vichy-communaute.fr

DATE LIMITE DU DÉPÔT DES DOSSIERS : 1er MAI 2018

À adresser par courrier à : VICHY COMMUNAUTÉ - Conservatoire 9 place Charles-de-Gaulle CS 92956 03200 VICHY CEDEX

ou à : cultureagglo@vichy-communaute.fr





DIRECTION DE LA COMMUNICATION - PRESSE

Sandra GUYOMARCH
s.guyomarch@vichy-communaute.fr
+33 (0)4 70 96 57 31 - +33 (0)6 17 79 00 03